

Introduction

Autor(en): **Martin, Eric**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1973)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INTRODUCTION

par le Docteur Eric Martin
Président du CICR

La lecture, même rapide, de ce rapport demande, pour être profitable et révélatrice du travail du CICR au cours de l'année 1973, quelques commentaires et réflexions d'ordre général.

Au cours de l'année dernière, le CICR a été actif dans quatre continents; il a fait face à des tâches importantes et a assumé ses responsabilités conventionnelles dans plusieurs champs d'opération. On prendra connaissance des résultats obtenus et des difficultés rencontrées. En effet, dans un monde largement politisé, la semence du droit humanitaire a parfois de la peine à lever. Dans certains cas, le CICR a dû constater que des belligérants ne se sont pas acquittés de toutes leurs obligations, ou ne l'ont fait qu'avec retard.

Néanmoins, le bilan de l'action humanitaire reste nettement positif. La communauté internationale demande au CICR d'accomplir des tâches, toujours plus nombreuses, qu'elle ne confie à personne d'autre. Les Gouvernements, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les Nations Unies et d'autres institutions comprennent la nature de sa mission, son impartialité et sa neutralité politique et idéologique. Ils lui accordent une large confiance, qui lui est un précieux encouragement à poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée.

Quelquefois, dans le public, on critique l'attitude du CICR, lui reprochant une certaine timidité à condamner les manquements au droit humanitaire. Les rapports annuels d'activité du CICR sont là précisément pour dissiper les malentendus. Protester publiquement n'est pas un moyen d'aider les victimes des conflits, et le but à atteindre est d'agir efficacement. Or, la discrétion est, pour le CICR, une garantie d'efficacité. On n'imagine pas toujours l'effort de persuasion déployé et le nombre de démarches entreprises auprès des Gouvernements inté-

ressés pour que les Conventions soient intégralement appliquées. On oublie souvent que le CICR n'a d'autre moyen à sa disposition que son bon droit, l'intégrité de ses principes et son indépendance. Il ne peut contraindre. Sa seule puissance est son autorité morale. Même dans un monde qui, trop souvent, ne connaît que la force, ce pouvoir demeure singulièrement efficace.

Genève, avril 1974.